



Renseignement sur le regroupement familial

Par **lynhddi**, le **08/08/2017** à **12:56**

bonjour a vous tous,

je vient vers pour vous poser ma question sur le regroupement familial entre un algérien vivant en France avec un titre de séjour d'un ans, avec un statu de salarie (possède un CDI depuis deux ans) et une étudiante algérienne qu fais ces études en France.

SVP pourriez vous me dire c quoi la démarche a suivre?

et ace-qu'il est meilleure de faire l'acte en Algérie ou en France?

merci par avance

Par **amajuris**, le **08/08/2017** à **15:02**

bonjour,

le regroupement familial concerne l'étranger qui veut être rejoint par son époux(se) en france. or dans votre message, vous n'indiquez pas si vous êtes mariés.

vous pouvez consulter ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11166>

salutations

Par **lynhddi**, le **08/08/2017** à **17:32**

merci de votre réponse,,, pour le mariage non on a pas encore fait d'acte,,,c'est pour cela j vous est demander a ce que il est meilleur de le faire en France ou en Algérie.

MERCI encore une fois.